

## SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2012

Séance régulière du conseil sous la présidence de Madame Thérèse Ménard-Thérroux, maire, tenue le 5 novembre 2012 à 19H30 au 1452, route 212 et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Germain Boutin, conseiller au siège no 1  
Monsieur Lionel Roy, conseiller au siège no 2  
Madame Jacqueline Désindes, conseillère au siège no 3  
Monsieur Jeffrey Bowker, conseiller au siège no 4  
Monsieur Marc Vaillancourt, conseiller au siège no 5  
Monsieur René Tétreault, conseiller au siège no 6

Est également présente, madame Lise Houle, directrice générale / secrétaire-trésorière.

### 1) Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et ouvre la séance.

### 2) Adoption de l'ordre du jour

- 1.- Ouverture de la séance;
- 2.- Dépôt de l'ordre du jour;
- 3.- Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée régulière du 1<sup>er</sup> octobre 2012;
- 4.- Période de questions;
- 5.- Correspondance;
- 6.- Autres sujets;
- 7.- Paiement des factures;
- 8.- Compte-rendu des comités :
  - 8.1 - *Conseillers*
  - 8.2 - *Inspecteur en voirie*
  - 8.3 - *Inspecteur en bâtiment et environnement*
  - 8.4 - *Directeur général*;
- 9.- Dépôt du Rapport du Maire;
- 10.- Adoption du règlement 2012-031 Code d'éthique et de déontologie des employés;
- 11.- Rivière Eaton Nord;
- 12.- Séances du Conseil 2013;
- 13.- Entretien d'hiver – Cour de l'édifice municipal;
- 14.- Conciergerie;
- 15.- Rapport trimestriel;
- 16.- OTJ – St-Mathias;
- 17.- Date d'adoption des prévisions budgétaires;
- 18.- Avis de motion pour adopter le règlement fixant le taux de taxation et services;
- 19.- Avis de motion pour amender le règlement relatif au stationnement;
- 20.- Varia ouvert;
- 21.- Période de questions;
- 22.- Fin de la séance.

#### 2012-125 résolution no 2012-125

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par le conseiller Marc Vaillancourt, il est résolu que le conseil de la municipalité adopte l'ordre du jour de la séance régulière du 5 novembre 2012 tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE

### 3) Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée régulière du 1<sup>er</sup> octobre 2012

#### 2012-126 résolution no 2012-126

Proposé par le conseiller René Tétreault, appuyé par le conseiller Lionel Roy, il est résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 1<sup>er</sup> octobre 2012 est adopté.

ADOPTÉE

**Suivi du procès-verbal**

Aucun suivi.

**4) Période de questions**

Aucune Question.

**5) Correspondance**

La liste de correspondance portant le numéro 2012-11-05 a été remise à tous les membres du conseil.

2012-127 **résolution no 2012-127**

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes, il est résolu que la correspondance 2012-11-05 soit déposée aux archives et mis à la disposition de ceux qui désireraient en prendre connaissance.

ADOPTÉE

**6) Autres sujets**

**1- Sûreté du Québec de la MRC du Haut-Saint-François** – Invitation à faire partie du programme sentinelle qui existe depuis 5 ans.

Le conseil décide de ne pas adhérer.

**2- Club de Motoneigistes des Monts Appalaches.** –

Demande d'autorisation pour la traverse de routes sur le territoire de la municipalité.

2012-128 **résolution no 2012-128**

Il est proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par le conseiller René Tétreault, et résolu que le conseil municipal de Newport autorise la reconduction des mêmes traverses de motoneiges que par les années antérieures, pour la saison 2012-2013 au Club de Motoneigistes des Monts Appalaches, conditionnellement à l'installation d'une signalisation conforme aux normes par le club.

ADOPTÉE

**3- Conseil régional de l'environnement de l'Estrie** – Invitation au colloque sur les gestions des matières résiduelles au Québec, les 6 et 7 novembre à Sherbrooke.

**4- C.L.D. du Haut-Saint-François** – Journée d'information sur l'utilisation de la biomasse forestière et agricole à des fins énergétiques le 7 décembre à East Angus.

**5- MRC du Haut-Saint-François** – Suivi du comité de plan d'intervention en infrastructures routières locales.

**6- CSSS du Haut-Saint-François** – Invitation au Forum des partenaires du RLS, le 22 novembre prochain. Aussi invitation à la Tournée régionale de mobilisation des acteurs des MRC de l'Estrie autour de la réussite éducative.

**7- Astrolab du Mont Mégantic** – Invitation à un Symposium sur les problématiques et les solutions relatives à l'éclairage aux DeL blanches, le 11 décembre à Sherbrooke.

**8- Ministère de la Santé et des Services sociaux** – Aide financière de 10 032 \$ pour l'élaboration d'une politique municipale des aînées et d'un plan d'action dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés a été accordé. De plus, 3 200 \$ s'ajoute pour que le Carrefour action municipale et famille accompagne dans la réalisation de la démarche.

**9- Anne-Marie Dubeau pour Lawrence Church** - Demande de contribution financière (400 \$) dans le cadre de la fête de Noël pour les enfants qui aura lieu le 8 décembre 2012.

2012-129 résolution no 2012-129

Proposé par le conseiller Lionel Roy, appuyé par le conseiller Jeffrey Bowker, il est résolu que la municipalité de Newport subventionne un montant de 400\$ pour la fête de Noël célébrée à Lawrence Church.

ADOPTÉE

## **7) Paiement des factures**

La liste des comptes à payer en date du 2012-10-31, a été remise à tous les membres du conseil municipal.

2012-130 résolution no 2012-130

Proposé par la conseillère Jacqueline Désindes, appuyé par le conseiller René Tétreault, il est résolu que le conseil autorise le paiement d'une somme de 85 317.45 \$ pour les comptes à payer de la liste mensuelle présentée le 5 novembre 2012 selon des disponibilités budgétaires mentionnées à ladite liste 2012-11-05 faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

## **8) Compte-rendu des comités**

### **8.1) conseillers**

Comité Loisirs La conseillère Jacqueline Désindes a assisté à une rencontre à la MRC, et la fête de Noël des enfants aura lieu le premier dimanche de décembre à St-Mathias.

Comité Voirie Aucun suivi

Le conseiller Marc Vaillancourt informe qu'un comité est en pourparler afin de monter un dossier sur la politique des aînées dans la municipalité.

Maire Madame la mairesse donne son suivi : le mandat de l'agent de soutien en loisir de la MRC arrive à échéance et elle demande si le conseil désire utiliser les services d'un agent de soutien en loisir pour la prochaine année.

2012-131 résolution no 2012-131

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par le conseiller Marc Vaillancourt, il est résolu que la municipalité de Newport met fin au contrat de l'agent de soutien en loisir de la MRC du Haut-Saint-François (Sébastien Tison).

ADOPTÉE

Madame la mairesse a assisté à la première rencontre pour une préparation de l'événement de l'URQ (Université rurale du Québec) qui sera tenu en septembre 2013.

Agglomération : Il y a discussion sur la probabilité d'une régie de la

sécurité publique.

MRC : Pendant le mois le travail est commencé pour l'élaboration du budget.

Autres : Les ordinateurs sont prêtes, des cours seront bientôt donnés aux intéressés.

### **8.2) inspecteur en voirie**

Le conseil prend note du rapport déposé par l'inspecteur.

### **8.3) inspecteur en bâtiment et environnement**

Le conseil prend note du rapport déposé par l'inspecteur.

### **8.4) directrice générale**

Le conseil prend note du rapport déposé par la directrice générale.

a) Lettre reçue du propriétaire Monsieur Clément Turcotte pour l'entretien hivernal sur toute sa longueur sur le chemin du Domaine.

2012-132

### **résolution no 2012-132**

Proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par le conseiller Jeffrey Bowker, il est résolu que la municipalité de Newport dispose d'une réserve d'environ 12 tonnes pour le sablage de la pente abrupte du chemin du Domaine ou l'entretien hivernal n'est pas fait en raison de la pente. Une entente sera conclue avec le propriétaire Clément Turcotte afin d'entreposer à un endroit adéquat.

ADOPTÉE

b) Un rapport suite à une rencontre tenue le 16 octobre concernant le service de sécurité incendie et la possibilité de créer une régie sur la sécurité incendie.

c) Un rapport est donné pour la vente de matériel non-nécessaire, piano à 25\$, tablettes, portes et moulures 15\$ et la hotte de cuisine 10\$, la balance du matériel sera vendu au printemps par Lawrence Church.

## **9) Dépôt Rapport du Maire**

Madame la mairesse dépose son rapport.

## **10) Adoption du règlement 2012-031 Code d'éthique et de déontologie des employés**

**Province de Québec  
Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François  
Municipalité de Newport**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-031**

#### **CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE NEWPORT**

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi prévoit à l'article 17 que le Code doit reproduire, en faisant les adaptations nécessaires, l'article 19 à l'effet qu'un manquement à une règle prévue au Code par un employé peut entraîner,

sur décision de la Municipalité et dans le respect du contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 18 de ladite Loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption a été précédée de la présentation d'un projet de règlement en date du 1er Octobre 2012 et qu'une copie du projet de règlement a été remise aux employés pour consultation ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 4 octobre 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Newport ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à une séance régulière du conseil tenue le 1er octobre 2012 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller René Tétreault, appuyé par le conseiller Marc Vaillancourt, et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

#### **Article 1 Préambule**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

#### **Article 2 Objet**

Le présent règlement a pour objet d'adopter un code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité, lequel, notamment, énonce les valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés.

#### **Article 3 Code d'éthique et de déontologie des employés**

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Newport, joint en annexe A est adopté.

#### **Article 4 Prise de connaissance du Code d'éthique et de déontologie**

Un exemplaire du Code d'éthique et de déontologie est remis à chaque employé de la Municipalité.

L'employé doit attester en avoir reçu copie et pris connaissance dans un délai de dix (10) jours suivant sa réception.

Le maire reçoit l'attestation du directeur général [secrétaire-trésorier].

Une copie de l'attestation est versée au dossier de l'employé.

#### **Article 5 Abrogation**

Le présent règlement abroge et remplace tout règlement, résolution, politique ou directive portant sur un sujet visé par le Code.

#### **Article 6 Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi.

## **11) Rivière Eaton Nord**

Auparavant, Madame la mairesse se retire de toute décision quant à la réception des factures relatives aux travaux exécutés dans la rivière Eaton nord, en raison de conflit d'intérêt, sa principale résidence étant adjacente aux travaux d'aménagement dans la section de la rivière.

Le maire suppléant, Monsieur Marc Vaillancourt préside la séance pour l'item 11.

Les membres du conseil ont pris connaissance des documents pertinents et une décision sera prise à la prochaine séance régulière.

## **12) Séances du Conseil 2013**

2012-133 résolution no 2012-133

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code Municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Germain Boutin, appuyé par la conseillère Jacqueline Désindes, il est résolution que les séances ordinaires du conseil pour l'année 2013 se tiendront toujours le premier lundi du mois, à moins qu'un congé férié coïncide avec cette journée. Les dates retenues sont donc le 7 janvier, le 4 février, le 4 mars, le 2 avril, le 6 mai, le 3 juin, le 2 juillet, 5 août, le 3 septembre, le 7 octobre, le 11 novembre, le 2 décembre. Les séances débuteront à dix-neuf heures trente minutes.

ADOPTÉE

## **13) Entretien d'hiver – Cour de l'édifice municipal**

Monsieur Fernand Boutin offre d'entretenir la cour de l'édifice municipal pour un montant de 1 100.00 \$ pour la saison hivernale.

2012-134 résolution no 2012-134

Proposé par le conseiller Lionel Roy, appuyé par le conseiller Marc Vaillancourt, il est résolu que Fernand Boutin ayant déposé une offre de service à 1 100.\$ pour l'entretien de la cour de l'Hôtel de Ville pour la saison hivernale 2012-2013 soit acceptée et le paiement afférent sera payé en deux versements égaux de 550.\$ en janvier et en mars 2013.

ADOPTÉE

## **14) Conciergerie**

La directrice générale informe que Nathalie Loiselle et Geneviève Martin ont présentées des offres différentes, et la plus avantageuse est Geneviève Martin à 75 \$ par semaine plus d'autres frais pour du nettoyage supplémentaire.

2012-135 résolution no 2012-135

Il est proposé par le conseiller Jeffrey Bowker, appuyé par le conseiller Germain Boutin, il est résolu que Madame Geneviève Martin soit retenue pour les services de concierge de l'édifice municipal pour une période de 3 mois.

ADOPTÉE

## **15) Rapport trimestriel**

Le rapport sur les états comparatifs portant sur les revenus et les charges de la municipalité au 30 septembre 2012 est déposé.

**16) OTJ St-Mathias**

Une demande d'aide financière est faite pour les loisirs.

2012-136 résolution no 2012-136

Proposé par le conseiller René Tétreault, appuyé par le conseiller Marc Vaillancourt, il est résolu que la municipalité de Newport subventionne un montant de 6 000\$ à l'OTJ de St-Mathias.

ADOPTÉE

**17) Date d'adoption des prévisions budgétaires**

La séance extraordinaire pour adoption des Prévisions budgétaires 2013 sera tenue le 10 décembre 2012 à dix-neuf heures trente.

**18) Avis de motion pour adopter le règlement fixant le taux de taxation et services**

2012-137 résolution no 2012-137

Avis de motion est donné par la conseillère Jacqueline Désindes à l'effet que le règlement visant à fixer la tarification et les taxes 2013 sera adopté lors d'une séance ultérieure.

**19) Avis de motion pour amender le règlement relatif au stationnement**

La directrice générale informe que la Sûreté du Québec n'avait pas la bonne information et que le règlement est bel et bien en vigueur.

**20) Varia ouvert**

Le conseiller Bowker suggère que soit faite l'entretien mécanique de la camionnette ainsi que l'antirouille. Le conseil est d'accord.

**21) Période de Questions**

Aucune question.

**22) Fin de la séance**

2012-138 résolution no 2012-138

Proposé par le conseiller René Tétreault, appuyé par le conseiller Germain Boutin, il est résolu que la séance soit levée. Il est 20 heures 32.

ADOPTÉE

---

Thérèse Ménard-Théroux, maire

---

Lise Houle,  
Directrice générale / secrétaire-trésorière  
9355